

## الجنهورية الجسرائرية

# المراب ال

إِنْفَاقَامِتِ دُولِيَةً ، قُوانِينِ ، أُوامِر ومِراسيمُ ف ادات ، مقدات ، مناشد ، إعلانات وسلاغات

	ALG	ERIE	ETRANGER
	6 mols	1 an	1 an
Edition originale	30 DA	50 DA	80 DA
Edition originale et sa traduction	70 DA	100 DA	150 DA
			(Frais d'expédition en sus)

DIRECTION ET REDACTION : Secrétariat général du Gouvernement

Abounements et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE

7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER Tél.: 66-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale le numéro : 0,60 dinar. Edition originale et °sa traduction, le numéro : 1,30 dinar — Numéro des années antérieures : 1,00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement °aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions : 15 dinars la ligne.

# JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES \_\_\_\_\_ (TRADUCTION FRANÇAISE)

### SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

### MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 77-9 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre d'Etat chargé des transports p. 75

Décret nº 77-10 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des affaires étrangères p. 78 Décret nº 77-11 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'intérieur p. 80.

Décret n° 77-12 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire p. 84

Décret nº 77-13 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la justice, garde des sceaux p. 88

### SOMMAIRE (Suite)

- Décret nº 77-14 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des enseignements primaire et secondaire, p. 90
- Décret nº 77-15 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, p. 94
- Décret nº 77-16 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la santé publique, p. 96
- Décret nº 77-17 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des travaux publics et de la construction, p. 99
- Décret nº 77-18 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'information et de la culture, p. 103
- Décret nº 77-19 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 107
- Décret nº 77-20 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses p. 109
- Décret nº 77-21 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre du tourisme, p. 112
- Décret nº 77-22 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement

- par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 115
- Décret nº 77-23 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant Loi de finances pour 1977 au ministre du commerce, p. 118
- Décret nº 77-24 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 28 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des finances, p. 121
- Décret nº 77-25 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des anciens moudjahidine, p. 124
- Décret nº 77-26 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des postes et télécommunications p. 127
- Décret nº 77-27 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 128
- Décret nº 77-28 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat au plan, p. 131
- Décret nº 77-29 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, p. 133
- Décret nº 77-30 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au budget annexe des irrigations, p. 135

### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

### MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 77-9 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre d'Etat chargé des transports.

Le Président de la République, Sur le rapport du ministre des finances, Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre d'Etat chargé des transports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre d'Etat chargé des transports

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — kémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	<b>3</b> .528.000 705.000
31-02 31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	<b>14</b> 1.000
31-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rémunérations principales	3,000.000
31-12	Services extérieurs des transports terrestres — Indemnités et allocations diverses	490.000
31-13	Services extérieurs des transports terrestres — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
31-17	Vacations des experts et inspecteurs chargés des examens du permis	
31-21	Services extérieurs de la marine marchande — Rémunerations princi-	1.300.000
31-22	Services extérieurs de la marine marchande — Indemnités et allocations	1
31-23	Services extérieurs de la marine marchande — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1
31-31 31-32	Services extérieurs de l'aviation civile — Indemnites et anocations	179.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	memorio
31-92	Services extérieurs des transports terrestres — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	memons.
<b>3</b> 1-99	Rémunérations des personnels détacnes auprès des assemblées populaires communales	mémoire
1	Total de la lère partie	12.055.000

N° DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	2102000	EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rentes d'accidents	
	du travail	100.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème partie	. •
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	2.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	100.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	2.500
33-11	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations familiales	250.000
33-12	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations facultatives	1.500
33-13	Services extérieurs des transports terrestres — Sécurité sociale	150.000
33-14	Services extérieurs des transports terrestres — Contributions aux œuvres sociales	2.500
33-21	Services extérieurs de la marine marchande — Prestations familiales	200.000
33-22	Services extérieurs de la marine marchande — Prestations facultatives.	mémoire
33-23	Services extérieurs de la marine marchande — Sécurité sociale	80.000
33-24	Services extérieurs de la marine marchande — Contributions aux	
99.00	œuvres sociales	mémoire
33-96	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonds de retraite des agents des chemins de fer d'intérêt local et tramways	990.500
	Total de la 3ème partie	2.179.500
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	505.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	175,000
34-03	Administration centrale — Fournitures	620.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	335.000
34-05	Administration centrale — Habillement	24.500
34-11	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais	1
34-12	Services extérieurs des transports terrestres — Matériel et mobilier	200.000
34-13	Services extérieurs des transports terrestres — Fournitures	400.000
34-14	Services extérieurs des transports terrestres — Charges annexes	200.000
34-15	Services extérieurs des transports terrestres — Habillement	130.000
34-17	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de	15.000
	frais aux experts et inspecteurs chargés des examens du permis	
	de conduire automobile	300.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-21	Services extérieurs de la marine marchande — Remboursement de	
	frais	<b>56</b> 000
34-22	Services extérieurs de la marine marchande — Matériel et mobilier	30.000
34-23	Services extérieurs de la marine marchande - Fournitures	<b>6</b> 5.000
34-24	Services extérieurs de la marine marchande — Charges annexes	110.000
34-25	Services extérieurs de la marine marchande — Habillement	25.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	319,000
34-91	Services extérieurs des transports terrestres — Parc automobile	253.000
34-92	Administration centrale — Loyers	80.000
34-93	Services extérieurs des transports terrestres — Loyers	80.000
34-94	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	3.942.500
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	<b>28</b> 0 000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs des transports	
	terrestres	250 000
	Total de la 5ème partie	530.000
	6ème partie	
	Subventions de touctionnement	
36-01	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'institut hydrométeo- rologique de formation et de recherches	
36-02	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'office national de	
	la météorologie	23.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime	6.000.000
36-04	Subvention aux centres nationaux d'aviation légère	655.000
	Total de la 6ème partie	33.115.000
* .	Total du titre III	51.942.000
	, TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	4 058 000
10 01	Total de la 3ème partie	4.058.000
	4eme partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	S.N.T.F. — Contributions conventionnelles	
44-02	Subvention à l'E.N.E.M.A.	
	. Total de la 4ème partie	94.000.000
	Total du titre IV	98.058.000
	Total général pour le ministère d'Etat chargé des transports.	150.000.000

Décret nº 77-10 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du bûdget de feretionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fois tionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 decembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des affaires étrangeres, sont fépartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent decret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algerienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des affaires étrangères

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	2.000,000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	1.000.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	41.500.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	40.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	2.000.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé	
	de longue durée —	<b>m</b> émoir <b>e</b>
31-92	Services à l'étranger — Traitements des fonctionnaires en congé de	
21.00	longue durée	mémoir <b>e</b>
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
	communales	mémoire
	Total de la lère partie	91.000.000
ľ	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	40.000
32-11	Services à l'étranger — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	40.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
22 01		
33-01 33-02	Administration centrale — Prestations familiales	1.500.000
33-03	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-11	Services à l'étranger — Prestations familiales	1.000.000 2.000.000
33-12	Services à l'étranger — Prestations facultatives	2.000.000 2ø.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	4.960.000
		2.000.000

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6,000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.300.000
34-03	Administration centrale - Fournitures	1.200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	250.000
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	25.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	
34-15	Services à l'étranger — Habillement	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	
34-92	Administration centrale — Loyers	
34-93	Services à l'étranger — Loyers	
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	75.460.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	5.500.000
	7ème partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conférences internationales	1.000.000
37-11	Frais de fonctionnement des nouveaux postes diplomatiques et	
	consulaires	15.000.000
37-21	Dépenses diverses	500.000
	Total de la 7ème partie	16.500.000
	Total du titre III	198.000.000
	TITRE IV	
:	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	mémoire
	Total de la 2ème partie	memoire
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Frais de rapatriement et d'assistance aux Algériens malades et	
	nécessiteux à l'étranger	
	Total de la 6ème partie	
	Total du titre IV	
	Total général pour le ministère des affaires étrangères	
	Bonna Bonna to minimum de director de dire	1

Décret n° 77-11 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'intérieur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

Décrète :

Article 1'r. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'intérieur, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement, pour 1977
au ministre de l'intérieur

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVIÇES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	22.952.000
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses  Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	3.388.000
	et accessoires de salaires	1.913.000
31-11	Conseils exécutifs — Rémunérations principales	125.820.000
31-12	Conseils exécutifs — Indemnités et allocations diverses	33.724.000
31-13	Conseils exécutifs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	3.151.500
31-31	accessoires de salaires	212.000.000
31-32	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	74.000.000
31-33	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
01.41	et accessoires de salaires	2.845.500
31-41	Unité d'intervention de la protection civile — Rémunérations principales.	2.928.100
31-42	Unité d'intervention de la protection civile — Indemnités et allocations	4 444 444
31-43	diverses	1.612.000
01-10	journalier — Salaires et accessoires de salaires	60.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé	
	de longue durée	400,000
31-92	Conseils exécutifs — Traitements des fonctionnaires en congé de	
	longue durée	<b>4</b> 60.000
31-99	Administration centrale — Rémunérations des fonctionnaires détachés	
	auprès des Assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	485.254.100

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-01	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	400.000
02-11		000,000
	Total de la 2ème partie	900.000
	3ème partie	. •
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
20.01	Administration centrale — Prestations familiales	42.912.000
33-01	Administration centrale — Prestations facultatives	400.000
33-02	Administration centrale — Sécurité sociale	7.853.200
33-03	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	950.000
33-04 33-11	Conseils exécutifs — Prestations familiales	19.000.000
33-11	Conseils exécutifs — Prestations facultatives	465.000
33-12	Conseils exécutifs — Sécurité sociale	4.400.000
33-13	Conseils exécutifs — Contribution aux œuvres sociales	310.000
33-41	Unité d'intervention de la Protection civile — Prestations familiales	472.000
33-43	Unité d'intervention de la Protection civile — Sécurité sociale	96.000
30-40	Total de la 3ème partie	76.858.200
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
	Administration centrale — Remboursement de frais	2.880.000
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.180,000
34-02	Administration centrale — Fournitures	
34-03	Administration centrale — Charges annexes	i
34-04	Administration centrale — Habillement	
34-05	Administration centrale — Alimentation	
34-06	Conseils exécutifs — Remboursement de frais	E .
34-11 34-12	Conseils executifs — Matériel et mobilier	
34-12	Conseils exécutifs — Fournitures	I .
34-13	Conseils exécutifs — Charges annexes	
34-15	Conseils exécutifs — Habillement	1
34-16	Conseils exécutifs — Alimentation	
34-31	Sûreté nationale — Remboursement de frais	
34-32	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	
34-33	Sûreté nationale — Fournitures	
34-34	Sûreté nationale — Charges annexes	i e
34-35	Sûreté nationale — Habillement	I .
34-36	Sûreté nationale — Alimentation	

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-41	Unité d'intervention de la Protection civile — Remboursement de frais.	140.000
34-42	Unité d'intervention de la Protection civile — Matériel et mobilier	540.000
34-43	Unité d'intervention de la Protection civile - Fournitures	100.000
34- <del>44</del>	Unité d'intervention de la Protection civile — Charges annexes	25.000
34-46	Unité d'intervention de la Protection civile — Alimentation	324.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	<b>2</b> 5.910.700
34-91	Conseils exécutifs — Parc automobile	10.280.300
84-92	Administration centrale Loyers	1.390.000
34-93	Conseils exécutifs — Loyers	<b>4</b> 00.000
34-94	Unité d'intervention de la Protection civile — Parc automobile	1.803.000
34-97	Frais judiciaires Frais d'expertise Indemnités dues par l'Etat	600.000
	Total de la 4ème partie	146.516.000
	5ème partie	
·	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparation des immeubles	7.200.000
35-11	Conseils exécutifs — Entretien et réparation des immeubles	5.370.000
35-41	Unité d'intervention de la Protection civile — Entretien et réparation	
	des immeubles	55.000
	Total de la 5ème partie	12.625.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure des cadres	mémoire
36-02	Subvêntion de fonctionnement à l'école nationale d'administration	12.525.000
36=03	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative	88.700.000
36-04	Subvêntion de fonctionnement aux Centres des cours par correspondance.	1.300.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'école des transmissions nationales	3.400.000
~36-06	Subvention de fonctionnement à l'école nationale de la protection	
	civile	6.503.700
	Tôtal de la 6ème pârtie	112.428.700

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Conseils exécutifs — Dépenses diverses	930.000
37-12	Dépenses des élections	4.378.000
37-13	Dépenses d'organisation de le achaba >	800.000
37-14	Dépenses d'état civil	7.000.000
37-31	Sûreté nationale — Dépenses diverses	4.840.000
	Total de la 7ème partie	17.948.000
	Total du titre III	852.530.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Coopération internationale	600.000
	Total de la 2ème partie	600.000
	3ème partie	
	Action éducative et culturells	
43-01	Bourses, rémunérations et indemnités aux stagiaires	300.000
	Total de la 3ème partie	300.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Transport gratuit des indigents algériens	350.000
46-02	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques	mémoire
	Total de la 6ème partie	350.000
	Total du titre IV	1.250.000
	Total général pour le ministère de l'intérieur	853.780.000

Décret n° 77-12 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152

 ${
m Vu}$  l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'agri-ulture et de la réforme agraire sont répartis par chapitre, onformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Dès la publication du présent décret, les crédits inscrits au chapitre 44-97 : « Moyens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvre des opérations de la révolution agraire » seront versés au compte spécial du trésor nº 302.033 : « Opérations effectuées au titre de la révolution agraire » et répartis entre les différents sous-comptes en vue de leur utilisation par les ordonnateurs habilités à cet effet, conformément au programme d'emploi qui sera fixé par décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire		
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
,	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES lère partie	
91.01	Personnel — Remunerations d'activité	
31-01 31-02	Administration centrale — Rémunérations principales	7.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	850.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	750,000
31-11	et accessoires de salaires	<b>61</b> .609.000
31-12	Directions de l'agriculture de wilaya — Rémunérations principales Directions de l'agriculture de wilaya — Indemnités et allocations	<b>V</b> 1.000.000
	diverses	11.300.000
31-13	Directions de l'agriculture de wilaya — Personnel vacataire et jour-	
01.01	nalier — Salaires et accessoires de salaires	900.000
31-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Rémunérations	
31-22	principales	3.800.000
	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses	000 000
31-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et	900.000
	accessoires de salaires des palefreniers	5.000.000
31-31	Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales.	2.630.000
31-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocations	
	diverses	530.000
31-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire	
01 41	et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.640.000
31-41	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales	01 000 000
31-42	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	31.000.000
31-42	sols — Indemnités et allocations diverses	4.800.000
31-43	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	
	sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires	
	de salaires	860.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	12.500.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	3.000.000
31-90	Administration centrale — Traitement du personnel en congé de longue durée	
21 00	Services extérieurs — Traitement du personnel en congé de longue	15:000
31-92	durée	70.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	10.000
Í	communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	150.154.000

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-11	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	<b>150.000</b> 710 000
	Total de la 2ème partie	860.000
	3ème partie	. •
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Securité sociale	750.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	41.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	16.500.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	62.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	3.200.000
	Total de la 3ème partie	23.083.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	650.000
34-03	Administration centrale - Fournitures	720.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	975.000
34-05	Administration centrale — Habillement	<b>4</b> 0.000
34-07	Administration centrale — Rémunérations des services rendus par les coopératives de la comptabilité	300.000
34-11	Directions de l'agriculture de wilaya — Remboursement de frais	2.000.000
34-12	Directions de l'agriculture de whaya — Matériel et mobilier	
34-13	Directions de l'agriculture de wilaya — Fournitures	<b>6</b> 20.000
34-14	Directions de l'agriculture de wilaya — Charges annexes	1.620.000
34-15	Directions de l'agriculture de wilaya — Habillement	31.000
34-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Remboursement	210.000
34-22	de frais	210.000
	mobilier	200.000
34-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Fournitures	2.000.000
34-24	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Charges annexes	360.000
34-25	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Habillement	125,000
34-31 34-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Remboursement de frais	100.000
34-32 34-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Matériel et mobilier	200.Q00 360.000
34-34	Services extérieurs de l'éducation agricole — Fournitures	700.000
34-34 34-35	Services extérieurs de l'éducation agricole — Charges annexes	30.000
34-35 34-36	Services extérieurs de l'éducation agricole — Habillement  Services extérieurs de l'éducation agricole — Alimentation des élèves	30.000
0 X- 00	et des stagiaires	2.500.000
34-41	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	

CREDITS OUVE EN DA	LIBELLES	n° des Chapitres
	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	34-42
500.00	sols — Matériel et mobilier	
750.00	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures	34-43
	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	34-44
620.00	sols — Charges annexes	34-45
1.100.00	sols — Habillement	
1.056.00	Administration centrale — Parc automobile	34-90
<b>6</b> .533.J0	Services extérieurs — Parc automobile	34-91
15.00	Administration centrale — Loyers	34-92
540.00	Services extérieurs — Loyers	34-93
245.00	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-97
28.455.00	Total de la 4ème partie	
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
700.00	Administration centrale — Entretien des immeubles	35-01
3.100.00	Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles	35-11
1.000.00	Travaux d'entretien dans les reboisements	35-12
500.00	Entretien des exploitations des établissements agricoles	35-14
	Travaux de lutte contre l'incendie — Matériei — Direction — Signa-	35-15
300.00	lisation	35-16
1.200.000	aménagement des postes de vigie, travaux divers	
	Entretien des immeubles des dépôts de reproducteurs — Entretien	35-17
	et fonctionnement de l'exploitation du dépôt de reproducteurs	ļ
700 000	de Tiaret	
7.500.000	Total de la 5ème partie	
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
	Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur	36-11
8.000.000	des perimètres	1
3.400.000	Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin	36-21
2.000.000	Subvention de fonctionnement au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A.)	36-31
49,000,000	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole	36-32
<b>4</b> 2.000.000	de Mostaganem (I.T.A.)	36-33
<b>99</b> 000 000	Subvention de fonctionnement aux instituts de technologie moyen	00-00
<b>3</b> 2,000.000	agricole (I.T.M.A.)	36-41
17 900 000	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche	00- <del>1</del> 1
17.200.000	agronomique (I.N.R.A.)	56 <b>-</b> 51
20.400.000	Subvention de fonctionnement aux instituts de développement	36-61
13.000.000	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la protection des végétaux	50 01
	-	1

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS QUVERTS
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses d'organisation des assises nationales du secteur agricole	
	socialiste	650.000
87-02	Dépenses d'organisation de congrès	550.000
	Total de la 7ème partie , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1.200 000
	Total du titre III	349.252.000
	TITRE IV	
·	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducatine et culturelle	
43-01	Bourses	600.000
43-02	Indemnités aux stagiaires	1.150.000
43-03	Vulgarisation	1.450.000
	Total de la 3ème partie	3.200.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Expositions et manifestations d'intérêt général	600.000
<del>44</del> -11	Réserve cynégétique	600.000
44-21	Pépinières de la production végétale	900.000
44-22	Lutte contre les maladies animales	12.900.000
44-23	Subvention aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs	610.000
<b>4</b> 4-2 <b>4</b>	Dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des postes de vulgarisation	300.000
44-27	Subventions à des organismes professionnels créés en vue de la	
	protection des végétaux	40.000
44-28	Encouragement à la production animale	200.000
44-41	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'association pour	
	le développement du pastoralisme	50.000
44-97	Moyens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvre	76.000.000
	des opérations de la révolution agraire	10.000.000
	Total de la 4ème partie	92.200.000
	Total du titre IV	95.400.000
	Total général pour le ministère de l'agriculture et de	
	la reforme agraire	444.652.000
	•	

Décret nº 77-13 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Président de la République, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152, Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

## TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de la justice, garde des sceaux

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	42.000.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	7.000.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.200.000
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales	18.000.000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	5.200.000
31-31	Notariat — Rémunérations principales	6.000.000
31-32	Notariat — Indemnités et allocations diverses	1.400.000
31-33	Notariat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-43	Personnel auxiliaire de greffe — Salaires et accessoires de salaires	2.300.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
31-92	Services extérieurs — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	100.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	88.240.000

n° des chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	70.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	5.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	<b>2.</b> 700.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales du ministère de la justice	60.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	
	Services extérieurs — Prestations facultatives	mémoire
33-12	Services extérieurs — Fiestations facultatures	1.000.000
33-13		mémoire
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	
	Total de la 3ème partie	14.640.000
-	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.700.000
34-95	Administration centrale — Habillement	100.000
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	850.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	700.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	950.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	1.500.000
34-13 34-14 34-15	Services judiciaires — Habillement	100.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais	1.000.000
34-22	Services pénitentiaires Matériel et mobilier	600.000
<b>3</b> 4-23	Services pénitentiaires — Fournitures	550.000
34-24	Services pénitentlaires — Charges annexes	1.300.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement	1.000.000

n° des chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-25	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus	12.000.000
34-31	Notariat — Remboursement de frais	50.000
34-32	Notariat Matériel et mobilier	200.000
34-33	Notariat — Fournitures	220.000
34-34	Notariat — Charges annexes	200.000
34-35	Notariat — Habillement	némoir <b>e</b>
34-90	Administration centrale — Parc automobile	700.600
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	1.300.000
34-92	Administration centrale — Loyers	50.600
34-93	Services extérieurs — Loyers	<b>4</b> 50.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	31.420.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	50.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services judiciaires	<b>4</b> 00.000
35-21	Entretien et réparations des bâtiments des services pénitentlaires	250.000
35-31	Entrețien et réparations des bâtiments du notariat	70.000
	Total de la 5ème partie	770.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses de préparations et de fonctionnement de congrès	mémoire
37-11	Frais de justice criminelle	10.000
	Total de la 7ème partie	10.000
	Total du titre III	135.200.000
	Total général pour le ministère de la justice	135.200.000

Décret n° 77-14 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des enseignements primaire et secondaire,

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Article 1<sup>et</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des enseignements primaire et secondaire, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des enseignements primaire et secondaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des enseignements primaire et secondaire

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	,
	Personnel — Rémunérations d'activité	, •
	Administration centrale — Rémunérations principales	8.460.000
81-01	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.015.000
31-02	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
31-03	et accessoires de salaires	200.000
31-11	Administration académique — Rémunérations principales	<b>27</b> .500.000
31-12	Administration académique — Indemnités et allocations diverses	4.070.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.050.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Rémunérations principales	345.000.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Indemnités et allocations diverses	64.500.000
31-33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Rémunérations principales	221.717.000
31-34	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Indemnités et allocations diverses	30.895.000
31-35	Instituts de technologie — Personnel enseignant et administratif — Rémunérations principales	36.000.000
31-36	Instituts de technologie — Personnel enseignant et administratif — Indemnités et allocations diverses	8.780.000
31-43	Etablissements d'enseignement primaire — Rémunérations principales	960.000.000
31-44	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations diverses	208.700.000
31-45	Institut pédagogique national — Rémunérations principales	2,500,000
31-46	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses	410.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle - Rémunérations principales	3.600.000
<b>31-4</b> 8	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations diverses	500.000
31-49	Centre national d'alphabétisation — Rémunérations principales	1.630.000
31-50	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses	310.000
31-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Rémunérations principales	1,800.000
31-58	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Indemnités et allocations diverses	280.000
31-65	Traitements des agents français en coopération technique et culturelle.	<b>8</b> 5.000.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.770.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	<b>m</b> émoire
	Total de la lère partie	2.015.787.000
,	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	40.000
32-01 32-11	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	12.000 185.000
32-11	Total de la 2ème partie	197.000

N°• DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
CHAPITRES		EN DA
	03	
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	126.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Sécurité sociale	56.000.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	176.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	620.000
	Total de la 3ème partie	183.016.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	950.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.170.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.850.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000
34-11	Administration académique — Remboursement de frais	
34-12	Administration académique — Matériel et mobilier	
34-13	Administration académique — Fournitures	
34-14	Administration académique — Charges annexes	
34-15	Administration académique — Habillement	
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais	
34-31	Orientation scolaire et professionnelle — Remboursement de frais	70.000
34-32	Orientation scolaire et professionnelle — Matériel et mobilier	
34-33	Orientation scolaire et professionnelle — Fournitures	160.000
34-34	Orientation scolaire et professionnelle — Charges annexes	100.000
34-41	Services extérieurs — Remboursement de frais	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	590,000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	751.000
34-92	Administration centrale — Loyers	40.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	194.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	41.060.000
	5ème partie	·
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	<b>4</b> 00.00 <b>0</b>
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services extérieurs	1.490.000
35-12	Entretien et réparations des établissements du secondaire	18.500.000
35-13	Entretien et réparations des établissements du 1er degré	16.000.000
	Total de la 5ème partie	36.390.000
	6ème partie	
<u> </u>	Subventions de fonctionnement	
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonc-	
16-96	tionnement	69.300.000
36-35	Instituts de technologie de l'éducation — Subventions de fonctionnement.	
i I		
00-40		
36-43	Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions de fonctionnement	

n° des chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-45	Institut pédagogique national — Subventions de fonctionnement	<b>1</b> 5.500.0 <b>00</b>
36-49	Centre national d'alphabétisation — Subventions de fonctionnement	7.250.00 <b>0</b>
36-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance —	4.000.000
36-60	Subventions de fonctionnement	4.000.000
30-00	Subventions de fonctionnement	13.000.000
36-61	Activité culturelle dans les établissements scolaires — Subventions	
	de fonctionnement	3.000.000
	Total de la 6ème partie	118.550.000
	·	
	Tàma nortio	
!	7ème partie Dépenses diverses	
	·	3.500.000
37-01	Frais d'organisation des examens	
	Total de la 7ème partie	3.500.000
	Total du titre III	2,398.500.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	1.000.000
42-01 42-11	Action éducative à l'étranger	8.000.000
42-11	Total de la 2ème partie	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	145 500 000
43-01	Bourses diverses d'enseignement public	145.500.000
43-35	Instituts de technologie de l'éducation — Elèves en formation — Présalaires et traitements de stage	46.800.000
43-41	Œuvres complémentaires de l'école	500.000
43-42	Cantines scolaires	142.200.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	
	Total de la 3ème partie	342.500.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-13	Distribution de trousseaux aux élèves nécessiteux de l'enseignement	21.000.000
.0.01	élémentaire Œuvres sociales en faveur des élèves	106.000
46-21		21.100.000
r	Total de la 6ème partie	
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	200,000
47-21	Hygiène scolaire	200,000
	Total de la 7ème partie	
	Total du titre IV	
	Total général pour le ministère des enseignements primaire	
	et secondaire	2.171,000.000

Décret nº 77-15 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152, Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

Décrete :

Article 1<sup>et</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	800.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
0. 00	et accessoires de salaires	450.000
31-11	Etablissements d'enseignement supérieur — Rémunérations principales	<b>1</b> 94.000. <b>000</b>
31-12	Etablissements d'enseignement supérieur — Indemnités et allocations	22 222 222
	diverses	22.000.000
31-31	Rémunérations des agents français en coopération technique et	
D1-01	culturelle	6.000.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
-	communales	mémoir <b>e</b>
	Total de la 1ère partie	229.770.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail	40.000
32-01	Remoes d'accidents du mayan	
	Total de la 2ème partie	40.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	13.000.000
33-02	Prestations facultatives	30.000
33-03	Sécurité sociale	7.700.000
33-04	Contribution aux œuvres sociales du ministère	100.000
İ	Total de la 3ème partie	20.830.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.185.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	450.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	1.680.000
0x-00	NEW COLUMN COLUM	

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-04	Administration centrale — Chafges annexes	630.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-11	Etablissements d'enseignement supérieur — Remboursement de frais	8,500.000
34-90	Parc automobile	390.000
34-92	Loyers	20.000
34-95	Remboursement des frais de transports des étudiants voyageant à tarif réduit (S.N.T.F.)	250.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	15.185.000
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	250.900
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des établissements d'ensei-	
	gnement supérieur	2.670.000
	Total de la 5ème partie	2.920.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur	60.400.000
36-21	Subventions de fonctionnement aux centres des œuvres universitaires	
	et scolaires	
36-31	Subventions de fonctionnement à l'office des publications universitaires.	
36-41	Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche	62.300.000
	scientifique	
36-51	Subventions de fonctionnement au comité national pour l'environnement	
36-61	Subvention de fonctionnement à l'institut des télécommunications d'Oran	10.000.00
	Total de la 6ème partie	<b>2</b> 10.6 <b>4</b> 0.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses pour le volontariat des étudiants	5.000.000
i i	Total de la 7ème partie	5.000.000
1	Total du titre III TITRE IV	484.385.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	³ 3ème partie	
	Action éducative et culturelle	195.000.000
43-01	Bourses d'enseignement supérieur	40.000.000
43-11	Présalaires	235,000,000
	4ème partie	
	Encouragements	
44-01	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association des économistes du Tiers-monde	500 000
	Total de la 4ème partie	500.000
	. Total du titre IV	235,500,000
	Total général pour le ministère de l'enseignement supérieur	
	et de la recherche scientifique	719.885.000

Décret nº 77-16 du 23 janvier 1977 portan répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la santé publique.

Le Président de la République.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

'Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

### Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la santé publique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement, pour 1977
au ministre de la santé publique

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.200.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	512.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	560.00 <b>0</b>
31-11	Services extérieurs de la santé publique — Rémunérations principales	15.000.000
31-12	Services extérieurs de la santé publique — Indemnités et allocations	9 909 009
61 10	diverses	<b>3.30</b> 2.00 <b>0</b>
<b>3</b> 1-13	journalier — Salaires et accessoires de salaires	400.000
31-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Rémunérations principales	6.175.000
31-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Indemnités et allocations	
	diverses	530.000
31-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Personnel vacataire et	
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.852.000
31-61	Ecoles des jeunes sourds — Remunérations principales	1.581.000
31-62	Ecoles des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses	95.000
31-63	Ecoles des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-71	Ecoles des a eugles — Rémunérations principales	1,420,000
31-72	Ecoles des aveugles — Indemnités et allocations diverses	90.000
31-73	Ecole des aveugles — Personnel vacataire et journaiier — Salaires	
	et accessoires de salaires	<b>2</b> 50.000
31-81	Assistance technique internationale — Traitements	<b>m</b> émoir <b>e</b>
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Adminis-	40.000
91.00	tration centrale	40.000
31-92	extérieurs	70.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
· · · · ·	communales	mémoire
į	Total de la lère partie	36.377.000

N° DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
		<u> </u>
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale	10.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	70.000
	Total de la 2ème partie	80.000
	3ème partie	, •
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	550.00 <b>0</b>
. 33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	300.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	20.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1,108.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	20.000
	Total de la 3ème partie	4.918,000
	4ème partie	i i
	Matériel et fonctionnement des services	
	·	1,728.000
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-03	Administration centrale — Fourintures	
34-04	Administration centrale — Habillement	
34-05 34-11	Services extérieurs de la santé publique — Remboursement de frais	
34-12	Services extérieurs de la santé publique — Matériel et mobilier	
34-13	Services extérieurs de la santé publique — Fournitures	1
34-14	Services extérieurs de la santé publique — Charges annexes	1
34-15	Services extérieurs de la santé publique — Habillement	
34-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Remboursement de frais	
34-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Matériel et mobilier	1
34-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Fournitures	
34-24	Service de l'hygiène et de la prévention — Charges annexes	383.000
34-25	Service de l'hygiène et de la prévention — Habillement	180.000
34-28	Lutte contre le choléra — Achats de vaccins et médicaments	4.500.000
34-61	Ecoles des jeunes sourds — Remboursement de frais	1
34-62	Ecoles des jeunes sourds — Matériel et mobilier	B .
34-63	Ecoles des jeunes sourds — Fournitures	1
34-64	Ecoles des jeunes sourds — Charges annexes	
34-65	Ecoles des jeunes sourds — Habillement	
34-66	Ecoles des jeunes sourds — Alimentation	1
34-71	Ecoles des aveugles — Remboursement de frais	•
34-72	Ecoles des aveugles — Matériel et mobilier	I .
34-73	Ecoles des aveugles — Fournitures	
34-74	Ecoles des aveugles — Charges annexes	1
34-75	Ecoles des aveugles — Habillement des élèves	
34-76	Ecoles des aveugles — Alimentation	500.000

N° DES		CDEDIES OWNED
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-81	Assistance technique internationale — Remboursement de frais	1.100.000
34-90	Administration centrale - Parc automobile	820.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	1.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	
34-93	Services extérieurs — Loyers	
34-97	Frais judiciaires Frais d'expertise Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	45.996.000
	5ème partie  Travaux d'entretien	* '
35-01 3 <b>5-1</b> 1	Entretien des immeubles de l'administration centrale Entretien des immeubles des services extérieurs	120.000 550.00 <b>0</b>
	Total de la 5ème partie	670,000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subventions aux instituts de technologie	17.462.000
36-21	Subventions à l'institut national de la santé publique	5.775.000
36-31	Subventions aux écoles de formation paramédicale	32.400.000
	Total de la 6ème partie	55.637.000
	Total du titre III	143.678.000
	TITRE IV	
,	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs	
46-02	sanitaires	715.000.000
	étrangers	6.500.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance	15.000.000
46-04 46-05	Action en faveur des vieillards, infirmes et incurables	1.000.000
46-05 46-06	Protection sociale des aveugles — Pensions et allocations diverses  Subventions aux œuvres ayant pour objet la sauvegarde de la santé	11.500.000
10 00	publique	1.000.000
46-07	Action en faveur des handicapés physiques	2.500.000
	Total de la 6ème partie	752.500.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-01	Contribution aux dépenses de l'institut Pasteur	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	757.500.000
	Total général pour le ministère de la santé publique	901.178.000

Décret nº 77-17 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

Décrète:

Article 1et. — Les crédits ouverts, au tître du budget de fonctionnement par l'ordonnance no 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des travaux publics et de la construction, sont répartis par chapitre, conformément l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des travaux publics et de la construction

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3,000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	330.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	•
	et accessoires de salaires	380.000
31-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
l	Rémunérations principales	39.314.000
31-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
	Indemnites et allocations diverses	8.000.000
31-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement	
	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	2.050.000
31-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
	Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	20.610.000
31-16	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
	Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	3.800.000
31-22	Centres de formation professionnelle — Indemnités et allocations	
01 22	diverses	1,200,000
31-23	Centres de formation professionnelle — Personnel vacataire et journa-	
01-20	lier — Salaires et accessoires de salaires	1.320.000
31-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics et de la construction —	2.0001000
31-32	Indemnites et allocations diverses	1.300.000
31-33	Ecole d'ingenieurs des travaux publics et de la construction —	1,000.000
31-33	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	900.000
31-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras-	•••••
21-41	tructure — Parc central à matériel — Rémunérations principales .	5.400.000
31-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras-	0.100,000
31-42	tructure — Parc central à matériel — Indemnités et allocations	
ļ	1	1,250,000
21 42	diverses	1,200,000
31-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras-	
1	tructure — Parc central à matériel — Personnel vacataire et	800.000
91 45	journalier — Salaires et accessoires de salaires	ບບບ.ພູມຸລ
31-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras-	
	tructure — Parc central à matériel — Ouvriers de l'Etat —	2.250.000
į	Rémunérations principales	2.250.000

	The state of the s	
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-46	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Ouvriers de l'Etat —	
31-81	Indemnités et allocations diverses	600.000
31-82	principales	<b>6</b> .500.000
31-90	allocations diverses	2.500.000
31-92	de longue durée Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	80.000
31-99	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	<b>m</b> émoi <b>re</b>
	communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	101.584.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-11	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	270.000
	Rentes d'accidents du travail	1.600.000
	Total de la 2ème partie	1.870.000
	3ème partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2.111.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	700.000
33-04	Œuvres sociales	500.000
33-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
33-12	Prestations familiales	9.500.000
33-13	Prestations facultatives	30.000
j	Sécurité sociale	3.000.000
	Total de la 3ème partie	15.871.000
·	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	745.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	303.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	336.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	510.000
34-05	Administration centrale — Habillement	46.000
34-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Remboursement de frais	2.300.000
34-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
ı	Matériel et mobilier	1.000.000

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Fournitures	800.000
34-14	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Charges annexes	1.800.000
34-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Habillement	250.000
34-21	Centres de formation professionnelle — Remboursement de frais	250.000
34-22	Centres de formation professionnelle — Matériel et mobilier	900.000
34-23	Centres de formation professionnelle — Fournitures	290.000
34-24	Centres de formation professionnelle — Charges annexes	280.000
34-25	Centres de formation professionnelle — Habillement	30.000
34-26	Centres de formation professionnelle — Alimentation des élèves et des stagiaires	2.300.000
34-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Remboursement de frais	260.000
34-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Matériel et mobilier	
34-33	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Fournitures	<u>t</u>
34-34	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Charges annexes	
34-35	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Habillement	12.000
34-36	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Alimentation des élèves	1,200.000
34-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Remboursement de frais	800.000
34-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Matériel et mobilier	
34-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Fournitures	
34-44	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Charges annexes	
34-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Habillement	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.153.000
34-91	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Parc automobile	<u>.</u>
34-92	Administration centrale — Loyers	1
34-93	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —  Loyers	
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
34-97	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	26.700.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	300.000
35-11	Directions de l'infrastructure et de l'équipement de wilayas — Entretien des immeubles	2.935.000
35-21	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Entretien des immeubles	90.000
35-31	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Entretien des immeubles	360.000
<b>35-4</b> 1	Routes nationales — Travaux d'entretien et de réparations	150.550.000
35-51	Travaux de défense contre les eaux nuisibles	12.800.000
35-61	Signalisation maritime — Phares et balises — Travaux d'entretien et de réparations	2.225.000
35-62	Ports maritimes — Domaine maritime — Défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparations	3.350.000
35-71	Aérodromes — Travaux d'entretien	2.350.000
	Total de la 5ème partie	174.960.000
	6ème partie	
	Subventions de jonctionnement	
<b>36-</b> 01	Participation au fonctionnement du laboratoire national des travaux publics et du bâtiment	500.000
	Total de la 6ème partie	500.000
	Total du titre III	321.485.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Compléments de bourses — Cours par correspondance — Enseignement de la langue nationale	300.000
43-21	Centres de formation professionnelle — Présalaires des élèves et des stagiaires	<b>5</b> .065.00 <b>0</b>
43-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Présalaires des élèves	3.800.000
	Total de la 3ème partie	9.165.000
	Total du titre IV	9.165.000
	Total général pour le ministère des travaux publics et de la construction	330.650.000

Décret n° 77-18 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'information et de la culture.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152;

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

Décrète :

Article 1er. Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'information et de la culture, sont répartis par chapitre, conformement au tabléau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'information et de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent decret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne democratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au tître du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de l'information et de la culture

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERIS EN DA
	TITRE III	: :
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	996.500
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	2.920.000
31-11	Centre de diffusion cinématographique — Rémunérations principales	960.000
31-12	Centre de diffusion cinématographique — Indemnités et allocations diverses	100.000
31-13	Centre de diffusion cinématographique — Personnel vacataire et	
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>47</b> .500
31-21	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab —	
	Remunérations principales	500.000
31-22	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab —	
41-22	Indemnités et allocations diverses	107.000
31-23	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab —	
31-23	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	120.000
01 41		120.000
31-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Rémunérations	600.000
	principales	000.000
31-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Indemnités	65.000
	et allocations diverses	00.000
31-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Personnel	100.000
	vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	120.000
<b>3</b> 1-9 <b>0</b>	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé	
	de longue durée	31.500
31-92	Services extérieurs — Traitements des fonctionnaires en congé de	
	longue durée	mémoire
31-99	Remunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires	
	communales	mémoire
	Total de la lère partie	13.167.500
	<u>-</u>	
	od fire	

f		
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	18.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	1.800
	Total de la 2ème partie	19.800
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Prestations familiales	1.000.000
33-02	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Prestations facultatives	30.000
<b>33-</b> 03	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Sécurité sociale	<del>4</del> 00.000
33-04	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Contribution aux œuvres sociales	15.000
33-21	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Prestations familiales	25,000
33-22	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Prestations facultatives	3.000
<b>3</b> 3-23	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Sécurité sociale	20.000
33-24	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Contributions aux œuvres sociales	1.000
33-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Prestations familiales	60.000
33-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Prestations facultatives	1.500
33-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Sécurité sociale	22.500
33-44	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	1.500
	Total de la 3ème partie	1.579.500

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
04.01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.406.000
34-01 34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	575.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	2.631.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	543.000
34-05	Administration centrale — Habillement	74.000
34-06	Impression et diffusion de brochures et d'albums à caractère culturel	
	et politique — Publicité dans la presse étrangère — Diffusion	
	de la presse nationale à l'étranger	2.930.000
34-11	Centre de diffusion cinématographique — Remboursement de frais	140.000
34-12	Centre de diffusion cinématographique — Matériel et mobilier	60.000
34-13	Centre de diffusion cinématographique — Fournitures	162.000
34-14	Centre de diffusion cinématographique — Charges annexes	20.000 15.000
34-15	Centre de diffusion cinématographique — Habillement	13.000
34-21	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab —	28.000
	Remboursement de frais	20,000
34-22	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab —	45,000
	Matériel et mobilier	
34-23	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab	59.000
	Fournitures	
34-24	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab	40.000
	Charges annexes	
34-25	Habillement	3.800
	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Remboursement	
34-41	de frais	32.000
34-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Matériel	
34-42	et mobilier	100.000
34-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Fournitures	180.000
34- <del>43</del>	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Charges	
01-11	annexes	115.000
34-45	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Habillement	3.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	500.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	66.000
34-92	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique —	105 000
	Lovers	125.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	9,878.200
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique —	875.000
	Entretien des immeubles	
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	
	Total de la 5ème partie	905.000

N° DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	-	EN DA
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement à la R.T.A	75.000.000
36-12	Subvention de fonctionnement à l'agence nationale « Algérie-Presse-	
	Service >	10.000.000
36-13	Subvention de fonctionnement à l'institut national de musique	1.100.000
36-14	Subvention de fonctionnement au centre algérien de la cinématographie.	200.000
36-15	Subvention de fonctionnement aux activités théâtrales	<b>8</b> .000.000
38-16	Subvention de fonctionnement à la presse écrite	<b>7.3</b> 50.000
36-17	Subvention de fonctionnement à la bibliothèque nationale	2.350.000
36-18	Subvention de fonctionnement à l'institut national d'art dramatique et chorégraphique	<b>2</b> ,500.000
36-19	Subvention de fonctionnement à l'office national du parc du Tassili	1.000.000
36-20	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des beaux-arts	<b>4</b> .600.000
36-21	Subvention de fonctionnement aux Maisons de culture	1.900.000
	Total de la 6ème partie	114.000.000
,	7ème partie	
	Organisation de manifestations culturelles	
37-01	Organisation de manifestations culturelles	<b>3</b> .000.000
	Total de la 7ème partie	3.000.000
	Total du titre III	142.550.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
Ī	2òma namia	

Nom

au titi

ticles 111-10° et 152 ;

bre 1976 portant loi

Décret nº 77-19 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'industrie et de l'énergie, sont répartis par chapitre conformément au tableau « A » annexe au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le immistre de l'immistre de l'imm dustrie et de l'énergie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

1.174.900

321,900

15.000

23.000

mémoire

21.743.000

15.000

31.000

46,000

1.200.000

15.000

450.000

800.000

31.000

260,000

2.756.000

Le Président de la République, Sur le rapport du ministre des finance Vu la Constitution et notamment ses ar Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décem de finances pour 1977 (article 10);

Décrète:

يجين يرفيه المسمومة والمستديرة والمستد

### TABLEAU A

enclature, par chapitre, des crédits ouverts e du budget de fonctionnement, pour 1977 u ministre de l'industrie et de l'énergie

ore de l'industrie et de l'energie	
LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA

TITRE III	
MOYENS DES SERVICES	
1ère partie	
ersonnel — Rémunérations d'activité ntrale — Rémunérations principales	12.000.000 1.764.200
ntrale — Indemnités et allocations diverses ntrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires le salaires	560.000
dustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — principales	5,884.000

lustrie, de l'énergie aire et journalier	 Sal	aires	et	acce	essoires	αe
	 		· · · ·	• • • •	• • • • • • •	• • •

dustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —

entrale — Traitements des fonctionnaires en congé dustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —

fonctionnaires en congé de longue durée ..... s personnels détachés auprès des assemblées populaires | ............. de la 1ère partie .....

Personnel — Pensions et allocations ntrale — Rentes d'accidents du travail ..... dustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas -

2ème partie

de la 2ème partie ..... 3ème partie l en activité et en retraite — Charges sociales

entrale — Prestations familiales ..... entrale — Prestations facultatives .....

entrale — Sécurité sociale ..... idustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas illiales ..... idustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas lltatives ..... idustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —

de la 3ème partie .....

nts du travail .....

Nº DES CHAPITRES

31-02 31-03 31-11

31 - 1231 - 1331-90

31-92 31-99

32-01 32-11

33-01 33-02 33-03

33-11 33 - 12

33-13 Sécurité sociale Total

Administration ce 31-01 Administration ce Administration cer

et accessoires d Directions de l'in Rémunérations

Directions de l'in Indemnités et a

Directions de l'in Personnel vaca salaires ...... Administration ce

de longue durée Directions de l'in Traitements des Rémunérations de communales ... Total

Administration ce Directions de l'in Rentes d'accide

Total Personne Administration ce

Administration co Administration co Directions de l'ir Prestations fam Directions de l'ir

Prestations fact Directions de l'ir

N°⁴ DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	en da
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.140.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	650.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	540.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1,350.000
34-05	Administration centrale — Habillement	45.000
34-08	Frais d'arbitrage des commissions internationales dans le cadre du code pétrolier et des accords d'Alger — Honoraires des conseillers	
34-11	juridiques	20.000
	Remboursement de frais	
34-12	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —  Matériel et mobilier	
34-13	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —	
34-14	Fournitures	497.000
	Charges annexes	<b>4</b> 20.000
34-15	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Habillement	51.300
34-90	Administration centrale — Parc automobile	520.000
34-91	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —	
	Parc automobile	
34-92	Administration centrale — Loyers	100.000
34-93	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Loyers	292.000
34-94	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	9.058.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	430.000
35-11	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Entretien des immeubles	520.000
	Total de la 5ème partie	950.000
	6ème partie	
]	Subventions de jonctionnement	
36-21	Subvention à la société nationale de l'artisanat traditionnel (formation professionnelle artisanale)	800.000
	Total de la 6ème partie	00u.008
	Total du titre III	35.353.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Indemnités aux élèves des centres artisanaux	1.000
	Total de la 3ème partie	1.000
	Total du titre IV	1.000
	Total général pour le ministère de l'industrie et de l'énergie	35.354.000

Décret nº 77-20 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

## TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
Ì	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02	Administration centrale — Rémunérations principales	3.700.000 580.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Rémunérations principales	45.000.000
31-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Indemnités et allocations diverses	6.500.000
31-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000 39.600.000
31-31	Direction de l'enseignement originel — Rémunérations principales	
31-32	Direction de l'enseignement originel — Indemnités et allocations diverses	0.740.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	memoire
31-92	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	memoire
-31-99	Rémunérations des fonctionnaires détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoir <b>e</b>
	Total de la 1ère partie	102.720.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Rentes d'accidents du travail	60.000
	Total de la 2ème partie	60.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	200.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	60.000
33-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	wilayas — Prestations familiales	7.800.000
33-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	
33-13	wilayas — Prestations facultatives	300.000
22-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	•
	wilayas — Sécurité sociale	2.900.000
	Total de la 3ème partie	11.790.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	<b>5</b> 50.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	250.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	980.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	80.000
34-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Remboursement de frais	400.000
34-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Matériel et mobilier	1.700.000
34-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	1.700.000
	wilayas — Fournitures	300.000
34-14	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	
24 15	wilayas — Charges annexes	1.200.000
34-15	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas - Habillement	
34-31	wilayas — Habillement  Directions de l'enseignement originel — Remboursement de frais	45.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	<b>2</b> .000. <b>000</b>
34-91	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	500.000
	wilayas — Parc automobile	450.000
34-92	Administration centrale — Loyers	450.000
34-93	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	60.000
	wilayas — Loyers	60.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	8.785.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	100.000
35~11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Entretien et réparations des immeubles	600.000
	Total de la 5ème partie	700.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-31	Subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement originel	8.000.000
36-41	Subvention de fonctionnement au centre culturel islamique	1.500.000
36-31	Subvention de fonctionnement à l'école des cadres de Meftah	500.000
	Total de la 6ème partie	10.000.000`
	7ème partie	
·	Dépenses diverses	
37-03	Pélerinage aux lieux saints de l'Islam	750.000
37-41	Frais d'organisation du séminaire sur la pensée islamique	1,800,000
	Total de la 7ème partie	2.550.000
	Total du titre III	136.605.000
<b> </b> 	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Bourses	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total général pour le ministère de l'enseignement origine et des affaires religieuses	141.605.000

Décret n° 77-21 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du tourisme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre du tourisme, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977

	au ministre du tourisme	
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE III	
	MOYE'S DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	<b>3</b> .100.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	<b>4</b> 00.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	80.000
31-11	Directions du tourisme de wilayas — Rémunérations principales	1.500.000
31-12	Directions du tourisme de wilayas — Indemnités et allocations diverses	200.000
31-13	Directions du tourisme de wilayas — Personnel vacataire et jour- nalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>4</b> 0.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-92	Directions du tourisme de wilayas — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	5.320.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-11	Directions du tourisme de wilayas — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	10.009

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	13.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	110.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	12.000
33-11	Directions du tourisme de wilayas — Prestations familiales	130.000
33-12	Directions du tourisme de wilayas — Prestations facultatives	9.000
33-13	Directions du tourisme de wilayas — Sécurité sociale	50.000 8.000
33-14	Directions du tourisme de wilayas — Contributions aux œuvres sociales	8.000
	Total de la 3ème partie	1.032.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	130.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	165.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	30.000
34-11	Directions du tourisme de wilayas — Remboursement de frais	
34-12 34-13	Directions du tourisme de wilayas — Matériel et mobilier	_
34-13 34-14	Directions du tourisme de wilayas — Fournitures  Directions du tourisme de wilayas — Charges annexes	- "
34-15	Directions du tourisme de wilayas — Habillement	1
34-90	Administration centrale — Parc automobile	290.000
34-91	Directions du tourisme de wilayas — Parc automobile	100.000
34-92	Administration centrale — Loyers	10.000
34-93	Directions du tourisme de wilayas — Loyers	70.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.681.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	150.000
35-11	Directions du tourisme de wilayas — Entretien des immeubles	
	Total de la 5ème partie	270.000
1.	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01		2,300.000
36-02	Subventions aux établissements de formation hôtelière	
36-03	Subvention à l'Institut supérieur du tourisme	'
36-04	Subventions à l'O.N.A.T.	7.500.000
	Total de la 6ème partie	15.950.000

Ator Ding		
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Frais de confection de la revue « El-Djazaïr »	300.000
37-02	Frais de réception et relations publiques	800.000
	Total de la 7ème partie	1.100.000
	Total du titre III	25.365.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Formation professionnelle touristique	80.000
	Total de la 3ème partie	80.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Subventions aux syndicats d'initiative	<b>35</b> 0.000
44-04	Subventions au touring-club d'Algérie	120.000
44-05	Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions	120.000
	Total de la 4ème partie	590.000
	Total du titre IV	670.000
	Total général pour le ministère du tourisme	26.033.000

Décret nº 77-22 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du travail et des affaires sociales.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 :

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

#### Décrète :

Article 1º. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du travail et des affaires sociales sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre du travail et des affaires sociales

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	5.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	494.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	242.000
31-11	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Rémunérations principales	7.215.000
31-12	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Indemnités et allocations diverses	914.000
31-13	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires Sociales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	225.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale —	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	40.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	
	Total de la 1ère partie	14.150.000
:	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale '	20.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	21.000
i	Total de la 2ème partie	41.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
		1 111 111
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration controls Developed a 11 s	
33-02	Administration centrale — Prestations familiales	500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	10.000 170.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	880.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	268.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	6.000
	Total de la 3ème partie	1.854.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.013.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	278.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	297.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	350.000
34-05	Administration centrale — Habillement	16.000
34-11	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires	
	sociales — Remboursement de frais	328.000
34-12	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires	
24 12	sociales — Matériel et mobilier	280.000
34-13	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires	
34-14	sociales — Fournitures	330.000
34-14	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires	
34-15	sociales — Charges annexes	347.000
	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Habillement	
34-90	Parc automobile — Administration centrale	29.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	600.000
34-92	Loyers — Administration centrale	250.000 270.000
34-93	Loyers — Services extérieurs	270.000 160.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
Ì	[-	
	Total de la 4ème partie	4.648.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	200.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	300.000
	m-4-1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
	Total de la 5ème partie	500.000
1		

N° DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention à l'O.N.A.M.O	13.624.000
36-21	Subvention à l'E.N.E.P.E.	12.500.000
36-31	Subvention à l'institut national de la F.P.A	10.000.000
36-41	Subventions aux instituts de technologie	16.697.000
36-51	Subventions aux centres de formations professionnelle	103.000.000
	Total de la 6ème partie	155.821.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Congrès et foires	720.000
	Total de la 7ème partie	720.000
	Total du titre III	177.734.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
:	Action éducative et culturelle	
43-41	Subventions et indemnités (école de Djenan Ouledna)	200.000
43-42	Subventions et indemnités — Collège Drareni	2.200.000
	Total de la 3ème partie	2.400.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Aide aux populations par la distribution de denrées de première	28.300.000
46-02	nécessité et de secours vestimentaires  Lutte contre la mendicité	8,500.000
	Total de la 6ème partie	36.800.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-01	Contribution à la caisse de sécurité sociale des mines (CASOMINES)	3.746.000
	Total de la 7ème partie	3.746.000
	Total du titre IV	42.946,000
·	Total général pour le ministère du travail et des affaires sociales .	220,680.000

Décret nº 77-23 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du commerce.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152;

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du commerce, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977

CREDITS OUVER'	LIBELLES	N° DES CHAPITRES
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
<b>5</b> .158.0 <b>00</b>	Administration centrale — Rémunérations principales	31-01
542.000	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	31-02
	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	31-03
<b>57</b> 0.00 <b>0</b>	et accessoires de salaires	
	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	31-11
8.300.000	Rémunérations principales	21.10
1 000 000	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —  Indemnités et allocations diverses	31-12
1.000.000	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	31-13
300.000	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	57 10
841.175	Services à l'étranger — Rémunérations principales	31-21
1.426.972	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	31-22
<b>20</b> .000	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	31-90
20.000	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	31-92
40.000	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	
20.000	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	31-99
mémoire	communales	
18.198.147	Total de la lère partie	
	2ème partie	ļ
	Personnel — Pensions et allocations	
20.000	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	32 01
20.000	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	32-11
20.000	Rentes d'accidents du travail	

nº des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
00.04	Administration centrale — Prestations familiales	420.000
33-01	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-02	Administration centrale — Flestations facultatives  Administration centrale — Sécurité sociale	200.000
<b>33-03</b> 33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	8.000
33-04 33-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
22-11	Prestations familiales	612.000
33-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
33-12	Prestations facultatives	20.000
33-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Sécurité sociale	400.000
33-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Contributions aux œuvres sociales	7.000
33-21	Services à l'étranger — Charges sociales	266.353
	Total de la 3ème partie	1.943.353
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
	Administration centrale — Remboursement de frais	1.475.000
34-01	Administration centrale — Reinboursement de Itals	120.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	445.000
34-03	Administration centrale — Fourierates	700.000
34-04	Administration centrale — Habillement	
34-05 34-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
34-11	Remboursement de frais	905.000
34-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	:
01-12	Matériel et mobilier	600.000
34-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
,	Fournitures	395.000
34-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Charges annexes	235.000
34-15	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Habillement	40.000
34-21	Services à l'étranger — Remboursement de frais	211.000
34-22	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	46.500
34-23	Services à l'étranger — Fournitures	32.000
34-24	Services à l'étranger — Charges annexes	651.200
34-90	Administration centrale — Parc automobile	339.000
34-91	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports et	400.000
	Services à l'étranger — Parc automobile	420.200
34-92	Administration centrale — Loyers	140.000
34-93	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	120.000
0.0	Loyers	<b>}</b>
34-97	Frais judiciaires Frais d'expertise Indemnités dues par l'Etat	
	t e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	1

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	100.000
35-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Entretien des immeubles	132,000
35-21	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	
	Total de la 5ème partie	239.600
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du commerce	5.000.000
36-03	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du froid	1.600.000
36-11	Subvention à l'ONAFEX	6.645.000
	Total de la 6ème partie	13.245.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Organisation de conférences internationales	mémoire
	Total de la 7ème partie	mémoire
	Total du titre III	40.586.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Frais de stage	54.000
43-03	Encouragement à la formation	500.000
	Total de la 3ème partie	554.000
	Total du titre IV	554.000
	Total général pour le ministère du commerce	41.140.000

Décret nº 77-24 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles  $111-10^{\circ}$  et 152;

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des finances, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

## TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des finances

	au ministre des finances	
n° des chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
ll '	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	21.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	2,000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>3</b> 30.000
31-11	Directions des services financiers de wilayas — Rémunérations principales	153.000.000
31-12	Directions des services financiers de wilayas — Indemnités et allocations diverses	14.500.000
31-13	Directions des services financiers de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.900.00 <b>0</b>
31-21	Services communs — Rémunérations principales	11.000.000
31-22	Services communs — Indemnités et allocations diverses	1
31-23	Services communs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.020.000
31-63	Directions des services financiers de wilayas — Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	1 9 500 000
31-64	Services communs Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	3.000.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	300.000
31-92	Directions des services financiers de wilaya <sub>s</sub> — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	7 <del>4</del> 0.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	110.000
	Total de la 1ère partie	216.770.000

N° DES CHAPITRES	TIBELLES	CREDITS OUVERTS
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	
32-11	Directions des services financiers de wilayas — Rentes d'accidents	<b>3</b> 0,000
	du travail	300.000
	Total de la 2ème partie	330.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-01		
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	<b>3.4</b> 00.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	<b>3</b> 00 <b>000</b>
33-04	Administration centrale — Sécurité sociale	1.600.000
33-11	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales Directions des services financiers de wilayas — Prestations familiales	950.000
33-12	Directions des services financiers de wilayas — Prestations facultatives	20.000.000
33-13	Directions des services financiers de wilayas — Securité sociale	200.000
33-14	Directions des services financiers de wilayas — Contributions aux	7.500.000
j	œuvres sociales	30.000
	Total de la 3ème partie	33.880.000
•	4ème partie	00,000,000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration controls Bombours	
34-02	Administration centrale — Remboursement de frais	4.000 000
34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.660 C00
34-04	Administration centrale — Fournitures	2.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	2.800.000
34-11	Directions des services financiers de wilayas — Remboursement	200.000
34-12	de frais	9.500.000
34-12	Directions des services financiers de wilayas — Matériel et mobilier	6.500.000
34-13	Directions des services financiers de wilayas — Fournitures	5.500.000
34-15	Directions des services financiers de wilayas — Charges annexes	6.340.000
34-21	Directions des services financiers de wilayas — Habillement	450.000
34-22	Services communs — Remboursement de frais	2.100.000
34-23	Services communs — Fournitures	1.800.000
34-24	Services communs — Charges annexes	10 300.000
34-25	Services communs — Habillement	5.680.000
34-72	Impression des documents budgetaires	1.400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	50 000
34-91	Directions des services financiers de wilayas — Parc automobile	1.900.000
34-92	Administration centrale — Loyers	4 000 000
34-93	Directions des services financiers de wilayas — Loyers	1.860.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .	2.840.000 300.000
	Total de la 4ème partie	71.220.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	<b>9</b> 000 000
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	3.000.000
35-11	Directions des services financiers de wilayas — Entretien et réparations des immeubles	5.300.000
	Total de la 5ème partie	8.300.000
	6ème partie	
	Subventions de jonctionnement	
<b>3</b> 6-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable	5.000.000
	Total de la 6ème partie	5.000.000
	Total du titre III	<b>3</b> 35.500.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
·	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses, indemnités de stage et présalaires	3.500.000
	Total de la 3eme partie	3.500.000
	Total du titre IV	3.500.000
	Total général pour le ministère des finances	339.000.000
·		
	,	

Décret nº 77-25 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des anciens moudjahidine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152;

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des anciens moudjahidine sont répartis prochapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des anciens moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des anciens moudjahidine

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
·	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activit <b>é</b>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.860.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	500.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	700.000
31-11	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens mou-	
	djahidine — Rémunérations principales	2.710.000
31-12	Services extérieurs — Sous-Directions des wilayas des anciens mou- djahidine — Indemnités et allocations diverses	500.000
31-13	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens mou- djahidine — Personnel vacataire et journalier — Salaires et acces- soires de salaires	210,000
31-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Rémunérations	750.000
31-22	principales	
31-23	diverses	75.000
31-23	journalier — Salaires et accessoires de salaires	50.000
31-31	Services extérieurs — Centres de Repos — Remunérations principales	400.000
31-32	Services extérieurs — Centres de repos — Indemnités et allocations diverses	50.000
31-33	Services extérieurs — Centres de repos — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	30,000
31-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Rémunérations principales	6.300.000
31-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Indemnités et allocations diverses	700,000
31-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	110.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue duree — Adminis- tration centrale	
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	mémoire
31_00	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	30.000
31-99	communales	mémoire
1	Total de la lère partie	16.975.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
l	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	60.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	750.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	190.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	40.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	2.000.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	40.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	350.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	30.000
	Total de la 3ème partie	3.430.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	485.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	410.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	300.000
34 <b>-0</b> 5	Administration centrale — Habillement	60.000
34-11	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens mou-	
_	djahidine — Remboursement de frais	120.000
34-12	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens mou-	
	djahidine — Matériel et mobilier	260.000
34-13	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens	950 000
34-14	moudjahidine — Fournitures	250.000
24-14	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens	200.000
34-15	moudjahidine — Charges annexes	300.000
24-19	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens	40.000
34-21	moudjahidine — Habillement	40.000
34-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de	20.000
	frais	20.000 1.500.000
34-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier	20.000
34-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures  Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes	40.000
34-24		<b>3</b> 5.000
34-25 34-31	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement	10.000
34-31	Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de Trais	60.000
34-32	Services extérieurs — Centres de repos — Materiel et mobiliel	30.000
34-33 34-34	Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures	55.000 55.000
34-35	Services extérieurs — Centres de repos — Habillement	10.000
34-35 34-36	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation	170.000
34-36 34-41	Services extérieurs — Centres de repos — Annientation	210.000
94-41	de frais	60,000
34-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Matériel et	
	mobilier	140.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPTIKES		EN DA
34-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures	400.000
34-44	Services extérieurs — Maisons d'enfans de chouhada — Charges annexes	400.000
34-45	Services extérieurs —Maisons d'enfants de chouhada — Habillement	2.180.000
34-46	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation.	2,000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	600.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	390.000
34-92	Administration centrale — Loyers	150.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	90.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	10.995.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	200.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	<b>3</b> 50.000
	Total de la 5ème partie	550.000
]	6ème partie	
	Subventions de jonctionnement	
36-01	Subvention au Musée national du moudjahid	4.700.000
36-02	Subvention au centre de formation des arts traditionnels	7.000.000
	Total de la 6eme partie	11.700.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Congrès et journée des anciens moudjahidine	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du Titre III	44.710.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Allocations pour les enfants de chouhada fréquentant les établissements	
	d'enseignement secondaire	600 000
43-02	Frais de stage	100 000
	Total de la 3ème partie	700.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Pensions aux anciens moudjahidine et aux victimes d'engins explosifs	
	et a leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	426.000.000
46-02	Remboursement de frais de transport aux anciens moudjahidine et	
40.00	aux enfants de chouhada	700.000
46-03	Frais de cures thermales et de séjours aux stations thermales	240.000
46-05	Frais de rapatriement des corps de chouhada	400.000
	Total de la 6éme partie	427.340.000
	Total du Titre IV	428.040.000
	Total général pour le ministère des anciens moudjahidine	472.750.000

Décret nº 77-26 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des postes et télécommunications.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des postes et télécommunications sont répartis par chapitre, conformement au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des postes et télécommunications

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	Dette amortissable	
670	Frais Financiers	64.585.000
	Total des frais financiers	64.585.000
	Personnel — Rémunérations d'activité	
610	Salaires du personnel ouvrier	8.650.000
6120	Administration centrale — Rémunérations principales	15.250.000
6121	Services extérieurs — Rémunérations principales	222.500.000
6122	Salaires du personnel suppléant de renfort et de remplacement	5.700.000
6123	Rémunérations de fonctionnaires en situation spéciale	Mémoire
6128	Primes et indemnités diverses	34.520.000
615	Rémunérations diverses	1.560.000
619	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	mémoire
	Total des dépenses de personnel	288.180.000
	Personnel — Charges sociales	
616	Charges connexes sur frais de personnel	<b>M</b> émoir <b>e</b>
617	Charges de prestations sociales et de pensions civiles	63.100.000
618	Œuvres sociales	5.200.000
	Total des charges sociales	68.300.00 <b>0</b>
	Matériel et fonctionnement des services	
60	Achats	62.630.00 <b>0</b>
613	Remboursements de frais	12.360.000
62	Impôts et taxes	15.000.000
63	Entretien, travaux et fournitures	29.850.000
630	Loyers, charges locatives	2.950.00 <b>0</b>
636	Etudes, recherches et documentation technique	3.810.000
64	Transports et déplacements	12.350.000
	Total du matériel et fonctionnement des services	138.950.000

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
,	Dépenses diverses	
66	Frais divers de gestion	5.910.000
680	Dotation aux amortissements	
690	Diminution de stocks	
691	Utilisation de provisions antérieurement constituées	1
693	Dépenses exceptionnelles	mémoire
6941	Excédent d'exploitation affecté aux investissements (virement à la 2ème section)	64.075.000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture des déficits des gestions antérieures	Memoire
6943	Excédent affecté au fond $_{ m S}$ des revenus complémentaires des personnels.	Mémoire
	Total des dépenses diverses	149.985.000
	Total pour les dépenses de fonctionnement :	710.000.000
	A déduire (opérations d'ordre)	
	Travaux faits par l'administration pour elle-même	50.000.000
	Total net pour le ministère des postes et télécommunications.	660.000.000

Décret nº 77-27 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Président de la République.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152;

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'execution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

## TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de la jeunesse et des sports

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
1	Personnel — Rémunerations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	8.200 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.091.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Sa-	
	laires et accessoires de salaires	404.000
31-11	Inspections des wilayas — Rémunérations principales	8.000.000
31-12	Inspections des wilayas — Indemnités et allocations diverses	1.076.000
31-13	Inspections des wilayas — Personnel vacataire et journalier — salaires	
1	et accessoires de salaires	364.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-21	Education physique et sportive — Rémunérations principales	34.000,000
31-22	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses.	5.920.000
31-41	Jeunesse et Education Populaire — Rémunérations principales	23.363.000
31-42	Jeunesse et Education Populaire — Indemnités et allocations diverses	3.840.000
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	918.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Adminis- tration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	20.000
31-99	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires communales	55.000
	Total de la 1ère Partie :	87,271.000
		81.211.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-11	Rentes d'accidents du travail — Administration Centrale	5.000 <b>4</b> 6.000
	Total de la 2ème Partie :	51.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	890.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	407.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	40.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	5.300.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1.700.000
33-14	Services extérieurs — Contribution aux œuvres sociales	150.000
	Total de la 3ème partie	8.532.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.580.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	940.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	<b>36</b> 0.000 ·
34-04	Administration centrale — Charges annexes	360.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.00 <b>0</b>
34-07	Administration centrale — Fournitures et matériel destinés au fonction- nement des villages socialistes	1 000 000
34-08	Administration centrale — Acquisition de fournitures et matériels sportifs pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique	
34-11	Inspections des wilayas — Remboursement de frais	1
34-12	Inspections des wilayas — Matériel et mobilier	i
34-13	Inspections des wilayas — Fournitures	
34-14	'Inspections des wilayas — Charges annexes	<u>.</u>
34-15	Inspections des wilayas — Habillement	l .
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais	
84-23	Education physique et sportive — Fournitures	

N°* DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-31	Stages de wilayas et régionaux — Remboursement de frais	1.230.000
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais	
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel et mobilier	
34-43	Jeunesse et Education populaire — Fournitures	2.250.000
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes	738.000
34-46	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation	500.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	1.345.000
34-91	Parc automobile Services extérieurs	932.000
34-92	Loyers — Administration centrale	30.000
34-93	Loyers — Services extérieurs	150.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	25.256.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	450.900
35-11	Entreuen des immeubles des services extérieurs	2.180.000
	Total de la 5ème partie	2.630.000
	6ème partie	ĺ
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention aux centres de formation de cadres	99 440 000
36-11	Subvention a l'office du complexe olympique	<b>32</b> .440.000 9.700.000
36-21	Subvention au centre national de médecine sportive	4.500.000
36-31	Subvention aux centres de sauvegarde	19.750.000
36-41	Subvention aux offices des parcs omnisports de wilayas	3.000.000
	Total de la 6ème partie	69.390.000
	7ème partie	32.300.000
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Information et documentation	
37-11	Protection des élèves	520.000
37-21	Frais d'organisation et de déroulement de rencontres nationales et	100.000
	internationales de sports et de jeunesse	•
37-31	Frais d'organisation et de déroulement de la fête nationale de la	3.400.000
	jeunesse	800.000
37-41	Frais de préparation des 3èmes Jeux africains	1.000.000
	Total de la 7ème partie	5.820.000
	Total du titre III	198.950.000
	TITKE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-03	Subventions — Encouragements	10.740.000
45 -04	Subventions de fonctionnement à l'office algerien des centres de vacances (O.A.C.V.)	6.510.000
ľ	Total de la 3ème partie	17.250.000
	Total du titre IV	17.250.000
	Total général pour le ministère de la jeunesse et des sports	<b>2</b> 16.200.000

Décret nº 77-28 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat au plan au plan.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi le finances pour 1977 (article 10);

Décrète :

26 janvier 1977

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat au plan, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat au plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au secrétaire d'Etat au plan

	au secrétaire d'Etat au plan	
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	10.573.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	476.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	678.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	30.000
	Total de la lère partie	11.757.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	40.000
	Total de la 2ème partie	40.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale. — Prestations familiales	550.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale	350.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales du secrétariat d'Etat au plan	10.000
	Total de la 3ème partie	925.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	1.143 000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier	260.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures	<b>4</b> 10.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	410.000
34-05	Administration centrale — Habillement	35.000
34-12	Administration centrale. — Materiel mécanographique	<b>2</b> .050.00 <b>0</b>
34-90	Administration centrale. — Parc automobile	1.665.000
34-92	Administration centrale. — Loyers	65.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	<b>2</b> 0.0 <b>00</b>
	Total de la 4ème partie	6.058.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparation des bâtiments	90 000
	Total de la 5ème partie	90.000
	6ème partie	
	Subventions de sonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'Institut des techniques de planification et d'économie appliquée	5.000.000
36-11	Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique et au centre de recherches en informatique	14 900.000
	Total de la 6ème partie	10 000 000
		19.900.000
	Total du titre III	38.770.000
	TITRE IV	į
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses et compléments de bourses aux stagiaires à l'étranger	30 000
	Total de la 3ême partie	80.000
	Total du titre IV	30 000
	Total général pour le secrétariat d'Etat au plan	38.800.000

Décret n° 77-29 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ; Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2 — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement, pour 1977

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère partie Personnel — Remunerations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	7.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.700.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	1.000.000
31-05	Ouvriers de l'Etat des services des études de milieu, de la recherche, des projets et réalisations hydrauliques — Rémunérations principales	7,000.000
31-06	Ouvriers de l'Etat des services des études de milieu, de la recherche, des projets et réalisations hydrauliques — Indemnités et allocations diverses	1.000.000
31-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Rémunérations principales	14.000.000
31-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Indemnités et allocations	2.665.000
31-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.00
31-15	Directions de l'hydraulique des wilayas — Ouvriers de l'Etat — Rému- nérations principales	18.800.000
31-16	Directions de l'hydraulique des wilayas — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.800.000
31-33	Direction des études du milieu et de la recherche hydraulique — Personnel vacataire et journalier des stations d'observation — Salaires et accessoires de salaires	2.670.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	
31-90	Administration centrale — Traitements du personnel en congé de longue durée	1 20.000
31-92	Directions de l'hydraulique des wilayas — Traitements du personnel en congé de longue durée	Ť
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	
	Total de la 1ère partie	67.713.000
	Personnel — Pensions et allocations	124.000
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1
32-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Rentes d'accidents du travail.	274.000

N° DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	TIPEPTER	EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	<b>2</b> .426.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	970.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	50.000
33-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Prestations familiales	<b>6</b> .134.000
33-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Prestations facultatives	162.000
33-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Sécurité sociale	1.626.000
33-14	Directions de l'hydraulique des wilayas — Œuvres sociales	45.000
	Total de la 3ème partie	11.463.000
	4ème partie	
Í	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.570.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1,220.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	
34-11	Directions de l'hydraulique des wilayas - Remboursement de frais	1.900.000
34-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Matériel et mobilier	1.000.000
34-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Fournitures	1.069.000
34-14	Directions de l'hydraulique des wilayas — Charges annexes	1.050.000
34-15	Directions de l'hydraulique des wilayas — Habillement	168.000
34-18	Police des cours d'eau	<b>1.</b> 500.00 <b>0</b>
34-90	Administration centrale — Parc automobile	<b>2</b> .500.000
34-91	Directions de l'hydraulique des wilayas — Parc automobile	4.583.000
<b>34-92</b> <b>34-93</b>	Administration centrale — Loyers	<b>5</b> 00.00 <b>0</b>
34-97	Directions de l'hydraulique des wilayas — Loyers	<b>4</b> 50.00 <b>0</b>
	dues par l'Etat	<b>3</b> 90.00 <b>0</b>
34-98	Directions de l'hydraulique des wilayas — Frais judiclaires — Frais	390.000
	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	450.000
	Total de la 4ème partie	21.700.000
	5ème partie	
	*	
	Travaux d'entretien	1,200,000
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	1.000.000
35-11	Entretien des immeubles des directions de l'hydraulique des wilayas	18.000.000
35-16	Hydraulique — Travaux d'entretien et réparations	20.000.000
	Total de la 5ème partie	<b>2</b> 0.200.00 <b>0</b>
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions de fonctionnement à l'institut hydrotechnique et de	4 450 000
	bonification	<b>4.4</b> 50 00 <b>0</b>
35-11	Subventions de fonctionnement aux Centres de formation professionnelle	4 450 000
	de l'hydraulique	4.450.000
	Total de la sème partie	8.900.000
	Total du titre III	130.250.000

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES  3ème partie	
43-01	Action éducative et culturelle  Bourses - Complément de bourses - Indemnités de stage	2.000.000
	Total de la 3ème partie  Total du titre IV	2.000.000
	Total général pour le secrétariat d'Etat à l'hydraulique	132.250.000

Décret nº 77-30 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au budget annexe des irrigations.

Le Président de la République, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152; Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10);

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au budget annexe des irrigations ,sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au budget annexe des irrigations

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS CUVERTS EN DA
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de distribution des eaux d'irrigation	
2	Contribution du budget annexe des irrigations pour la constitution des pensions de retraite du personnel	
3	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales	80.00 <b>0</b>
4	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses	<b>2</b> 0.00 <b>0</b>
5	Agence comptable — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>4</b> 0.00 <b>0</b>
6 .	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales	600.00 <b>0</b>
7	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Indem- nités et allocations diverses	30.000

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
. 8	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	6.500.000
9	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	700.000
10	Périmètres d'irrigation — Personnel temporaire d'entretien des ouvrages d'irrigation — Salaires et accessoires de salaires	5.500.000
11	Agence comptable — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	6.000
12	Périmètres d'irrigation — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	<b>3</b> 60.00 <b>0</b>
13	Agence comptable — Prestations familiales	25.000
14	Périmètres d'irrigation — Prestations familiales	<b>2</b> .000.000
15	Agence comptable — Prestations facultatives	3.000
16	Périmètres d'irrigation — Prestations facultatives	10.000
<b>1</b> 7	Agence comptable — Sécurité sociale	5.000
18	Périmètres d'irrigation — Sécurité sociale	400.000
19	Agence comptable — Remboursement de frais	5.000
20	Agence comptable — Matériel et mobilier	10.000
21	Agence comptable — Fournitures	10.000
22	Agence comptable — Charges annexes	18.000
23	Agence comptable — Habillement	2.000
24	Périmetres d'irrigation — Remboursement de frais	300.000
25	Périmètres d'irrigation — Matériel et mobilier	70.000
26	Périmètres d'irrigation — Fournitures	80.000
27	Périmètres d'irrigation — Charges annexes	170.000
28	Périmètres d'irrigation — Habillement	40.000
29	Ouvrages et réseaux d'irrigation — Frais d'entretien et d'exploitation	<b>2</b> .110.000
30	Agence comptable — Parc automobile	40.000
31	Périmètres d'irrigation — Parc automobile	1.200.000
32	Agence comptable — Loyers	15.000
33	Périmètres d'irrigation — Loyers	<b>2</b> 0.000
34	Agence comptable — Entretien des immeubles	10.000
35	Périmètres d'irrigation — Entretien des immeubles	40.000
36	Dépenses diverses	121.000
	Total général pour le budget annexe des irrigations	25.000.000